

Compte rendu CHSCT du 7 Février 2017

Le CHSCT s'est réuni mardi 7 février 2017 de 9h00 à 12h20 :

* Pour examiner les 2 premiers comptes rendus de visites de services sur les 3 que le CHSCT a effectué au cours de l'année 2016. Au vu de ces comptes rendus, des actions simples et de bon sens ont déjà été effectuées et des achats d'équipements sont envisagés. Pour les actions «psychologiques» une réflexion d'accompagnement est nécessaire.

Le CHSCT souhaite à l'unanimité de ses membres reconduire au moins 3 visites de services au cours de l'année 2017.

* En second point le CHSCT a été sollicité **pour émettre son avis** sur la modification immobilière de l'espace accueil et l'organisation de la mission du CFP de Soyaux et être informé avec un point sur la réinstallation du futur SPFE.

Nous avons donc préparé un avis pour le CHSCT. Nous avons mis en avant que c'est l'organisation du travail qui détermine comment doivent se réaliser les modifications immobilières. Or, c'est l'inverse qui nous était proposé. En fait, l'avis demandé ne portait que sur le positionnement des fermetures permettant d'empêcher les contribuables d'aller dans les étages du CFP.

Pour nous, nous ne pouvions émettre un avis sans discuter de l'organisation de l'accueil.

Après quelques modifications, voici l'avis (en pièce jointe) que nous avons rédigé. Nous avons réitérer notre demande de saisine du pôle ergonomique du ministère.

Après une interruption de séance pour échanger au sein de la parité syndicale, nous nous sommes mis d'accord pour voter sur cette proposition d'avis.

Celui-ci a été voté à l'unanimité (5 voix) par les membres de la parité syndicale du CHSCT.

* Pour information des caméras seront installées à la trésorerie de Roumazières afin d'assurer la sécurité des transferts de fonds. Elles ne fonctionneront que lors du relevé des fonds.

* Un point d'étape a été établi sur les travaux du groupe de travail «accueil et relation avec l'utilisateur» piloté par les membres du CHSCT. Sur la base d'un fil conducteur d'une situation d'accueil un ensemble de propositions simples et de bon sens a été évoqué, un prochain rapport permettra une liste plus exhaustive de ces actions.

* Enfin le point a été effectué avec l'examen des fiches de signalement et des fiches navettes parvenues depuis le dernier CHSCT.

Les membres du CHSCT rappelle à tous les agents victimes d'une agression ou menace écrite, verbale ou physique, quel qu'en soit l'auteur, de rédiger une fiche de signalement de la transmettre à l'assistant de prévention du département. La fiche de signalement se trouve dans ULYSSE Charente -Les agents- CHSCT-

Ont siégé à ce CHSCT pour Solidaires Finances Publiques : Fabienne DARDILHAC, Nathalie JABLI et Pascal FORGAS